

Commune de Saint Désir

# Lotissement "Le Clos d'Assemont"

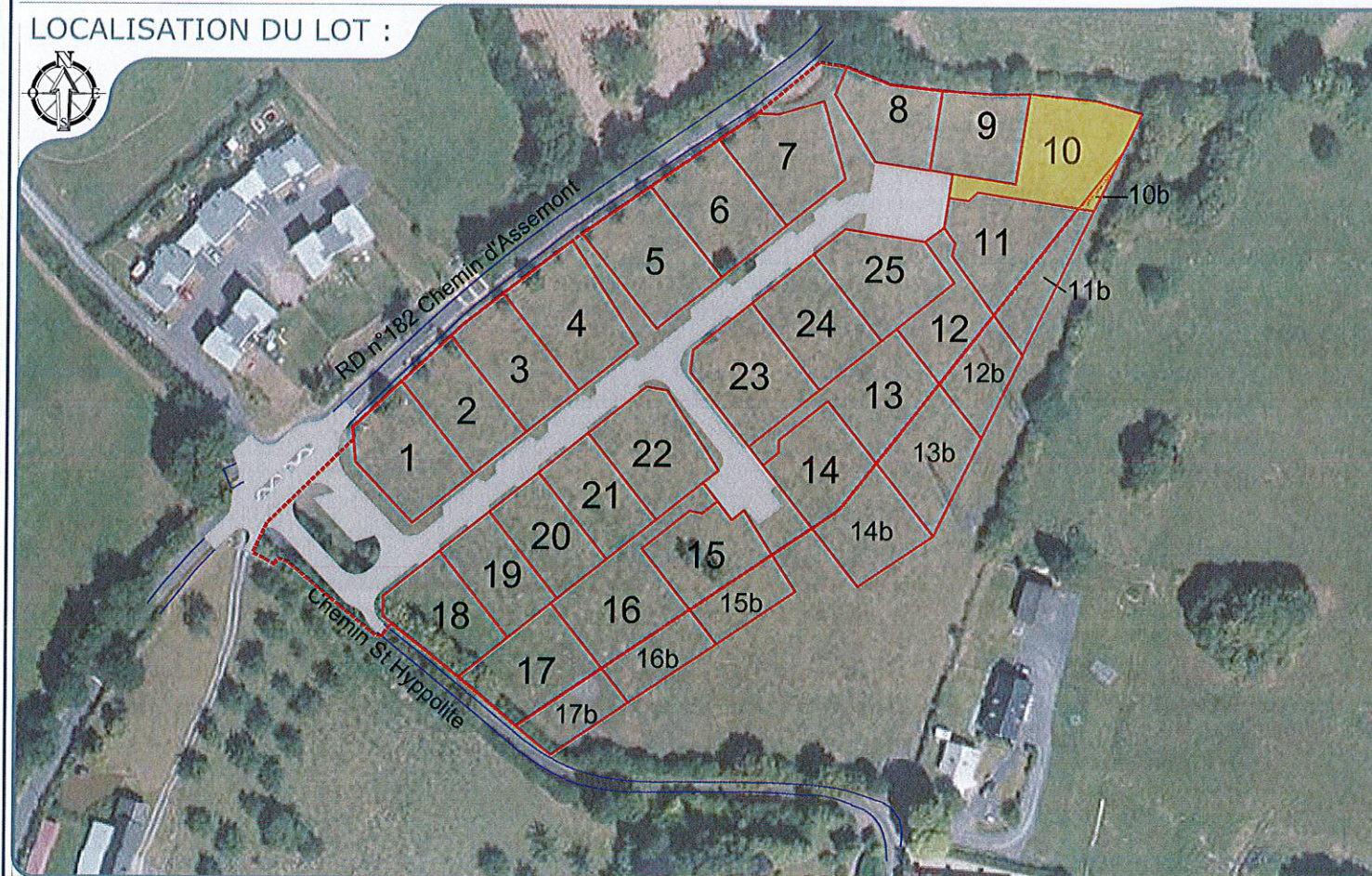
Permis d'aménager n° PA145741800001 accordé le 24 Octobre 2018  
 Permis d'aménager modificatif n°1 en cours d'instruction

**LOT n°  
10**

Superficie totale : 748 m<sup>2</sup>  
 Superficie 10a : 717 m<sup>2</sup>      Superficie 10b : 31 m<sup>2</sup>  
 Cadastre : E n°999 et n°1000

## PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :



DESCRIPTIF DU LOT - Article L 115-4 du Code de l'Urbanisme

E.999 : 7a 17ca  
 E.1000 : 0a 31ca

Je soussigné Guillaume DOLIGEZ, Géomètre Expert, cogérant de la Selarl AménaGéo, domiciliée 9 Place du Bras d'Or 14130 Pont l'Evêque, atteste avoir procédé au bornage du lot mentionné sur ce document selon les distances y figurant et avoir déterminé la superficie réelle telle qu'elle est également précisée.

Etabli à Pont l'Evêque, le 20/01/2020

Guillaume DOLIGEZ

Géomètre Expert



Dossier n° : 1765-17

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40  
 contact@amenageo.fr  
 www.amenageo.fr

Siège social : 9, Place du Bras d'Or - 14130 PONT L'EVÊQUE  
 Bureau secondaire : 102 Ter, Avenue Henry Chéron - 14000 CAEN  
 SELARL au capital de 36 000 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045 - TVA Intracom : FR64442135976 - NAF 7112A

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	24.08.2018	FDLM
B	Modifications diverses	08.10.2019	NC

**LOT n°**  
**10**

Echelle : 1/250<sup>ème</sup>



**LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE**

- Périmètre de lotissement
- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres) (sauf dispositions particulières pour les annexes voir règlement de lotissement PA10)
- Construction en limite, sinon en recul et cote de recul (sauf dispositions particulières pour les annexes voir règlement de lotissement PA10)
- Servitude de passage de réseaux enterrés
- Accès véhicule interdit
- Obligation de plantation de haies par les acquéreurs
- Obligation de maintien et de renforcement des haies existantes
- Aire indicative de manœuvre de véhicule léger, en zone constructible possibilité de garage ou de car-port.
- Emplacement imposé des places de stationnement non closes (sauf accord du lotisseur)
- Cote parcellaire (en mètres)
- Repère parcellaire matérialisé (Borne, piquet fer, spit, marque peinture...)
- Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)

**LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS**

*Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des rampes pourront varier.*

- Enrobé noir (chaussée, stationnements, accès)
- Enrobé noir (trottoirs)
- Sable stabilisé (voie douce)
- Espaces verts
- Arbres existants à conserver
- Arbres à planter par le lotisseur
- PI Poteau Incendie
- Ligne RTE 90kV
- Supplomb des conducteurs électriques aériens (position indicative suivant DT n°2018022800082INV)
- Pyône électrique existant

**LEGENDE BRANCHEMENTS**

*La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.*

- Boîte de branchement à passage direct (eaux de toitures) (pour les lots 8 à 13 et 25)
- Boîte de branchement Eaux Usées
- Poste de refoulement individuel Eaux usées
- Coffrets électriques
- Citernes eau potable
- Regard télécom

**LEGENDE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

- Prédisposition modérée à forte
- Prédisposition faible à modérée

**NOTA :**

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux. Le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique effectué en Janvier 2018

